



3^{ème} / Lycée : CONSIGNES pour les DST

- L'utilisation du portable, des montres et autres objets connectés est rigoureusement interdite. Ils seront rendus inopérants et rangés dans les sacs.
- Les sacs et documents doivent être déposés à l'endroit indiqué en début de DST.
- Aucun prêt de document ou de matériel (stylo, feuille, effaceur, calculatrice etc...) n'est autorisé.
- Les sorties pour les toilettes se font un par un et 1h après le début de l'épreuve si nécessaire, uniquement sur autorisation du surveillant. Elles seront notifiées sur le Procès-Verbal de l'épreuve.
- Il n'y a plus de sortie aux toilettes à partir du moment où les élèves rendent leur copie.
- La remise des copies se fait en mains propres au surveillant. A ce moment-là, l'élève émarge sur la liste prévue à cet effet.
- La propreté des salles doit être respectée. Ne pas y laisser de brouillons, sujets etc...

Le non-respect de ces règles entrainera une sanction.

Toute absence devra être justifiée auprès du Responsable Pédagogique et Educatif. Il n'y aura pas de rattrapage de DST possible, sauf cas exceptionnel validé par la Direction. La mention « note non significative car trop d'absences aux DST » sera notée sur les bulletins et livrets scolaires.

Nous avons bien pris connaissance des consignes pour les DST

Date :

Signature de l'élève :

Signature des Parents :